



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.03.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Muriel FINE, Jean-Michel DELBANO, Isabelle PERDRIER, Anaïs BRECHU, Joris TURC, Méryl DUEZ, Kevin HAMEL.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric salle

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance

Objet : Affectation du résultat 2025 budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il convient, en application des dispositions de l'instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du Compte financier Unique (CFU) pour le budget « commune ».

Le Compte Financier Unique du budget « commune » fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2024 de **4 205 900,45 €**.

Résultat de clôture du compte financier unique 2025

Excédent de fonctionnement reporté 2024	3 104 646,60 €
Excédent de fonctionnement 2025	1 101 253,85 €
Résultat 2025 en section d'investissement	-3 336 424,63 €
Report du déficit 2024 en section d'investissement	-61 580,03 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	3 050 407 €
Solde d'exécution section d'investissement 2025	- 347 597,66 €
Besoin de financement	347 597,66 €

Affectation du résultat

Affectation au R1068	347 597,66 €
Report en fonctionnement au R002	3 858 302,79€

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11.

Considérant la nécessité de combler le besoin de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **AFFECTE** le résultat de clôture 2025 à hauteur de **347 597,66 €** à la section d'investissement pour combler le besoin de financement, **3 858 302,79 €** sont maintenus en section de fonctionnement.

Fair et délibéré en séance le 29 avril 2026.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO